

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS431

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 40

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.